



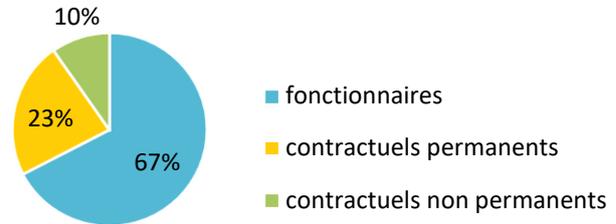
## CA DU PAYS DE GRASSE

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2023. Elle a été réalisée via l'application [www.bs.donnees-sociales](http://www.bs.donnees-sociales) des Centres de Gestion par extraction des données 2023 transmises en 2024 par la collectivité au Centre de Gestion des Alpes-Maritimes.

### Effectifs

#### ➔ 636 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2023

- > 429 fonctionnaires
- > 145 contractuels permanents
- > 62 contractuels non permanents



#### ➔ 8 % des contractuels permanents en CDI

#### ➔ 4 agents sur emploi fonctionnel dans la collectivité dont un contractuel

#### ➔ Précisions emplois non permanents

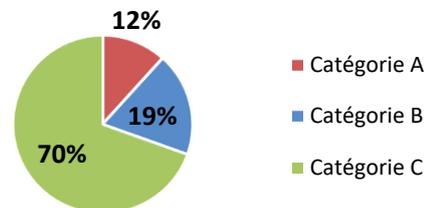
- ⇒ 19 % des contractuels non permanents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 63 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2023 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

### Caractéristiques des agents permanents

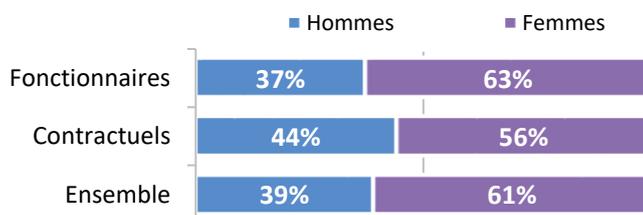
#### ➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	31%	23%	29%
Technique	35%	34%	35%
Culturelle	7%	3%	6%
Sportive	2%	1%	2%
Médico-sociale	8%	4%	7%
Police			
Incendie			
Animation	17%	34%	21%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

#### ➔ Répartition des agents par catégorie



#### ➔ Répartition par genre et par statut

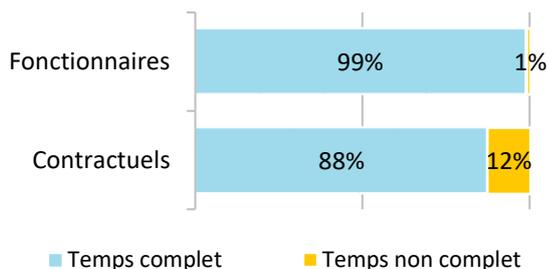


#### ➔ Les principaux cadres d'emplois

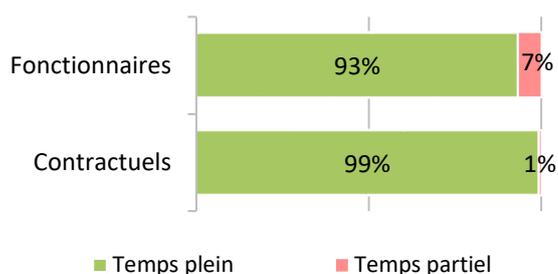
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	21%
Adjoints d'animation	19%
Adjoints administratifs	17%
Agents de maîtrise	8%
Attachés	7%

## Temps de travail des agents permanents

### ➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



### ➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



### ➔ Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Médico-sociale	6%	0%
Animation	3%	27%
Administrative	1%	12%

### ➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

1% des hommes à temps partiel  
8% des femmes à temps partiel

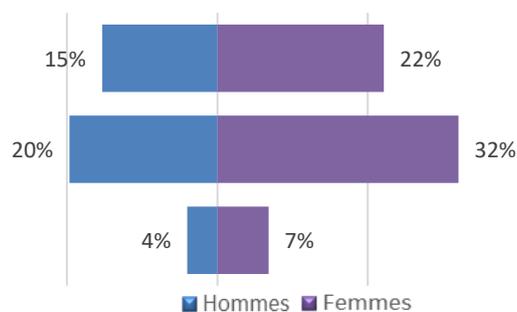
## Pyramide des âges

### ➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 45 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	46,91
Contractuels permanents	38,95
<b>Ensemble des permanents</b>	<b>44,90</b>
Âge moyen* des agents non permanent	
Contractuels non permanents	34,76

de 50 ans et +  
de 30 à 49 ans  
de - de 30 ans

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



\* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

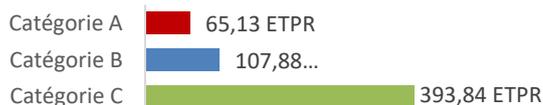
## Équivalent temps plein rémunéré

### ➔ 669,21 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2023

- > 427,30 fonctionnaires
- > 139,55 contractuels permanents
- > 102,36 contractuels non permanents

1217 962 heures travaillées rémunérées en 2023

Répartition des ETPR permanents par catégorie



## Positions particulières

- > 6 agents mis à disposition dans une autre structure
- > 4 agents en congés parental
- > 48 agents en disponibilité
- > 4 agents détachés dans la collectivité et originaires d'une autre structure
- > 3 agents détachés au sein de la collectivité
- > 34 agents détachés dans une autre structure
- > 2 agents dans d'autres situations (disponibilité d'office, congés spécial et hors cadre)

## Mouvements

### ➔ En 2023, 125 arrivées d'agents permanents et 67 départs

23 contractuels permanents nommés stagiaires

#### Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2022 <sup>1</sup>	Effectif physique au 31/12/2023
516 agents	574 agents

<sup>1</sup> cf. page 7

#### Variation des effectifs\*

entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023

Fonctionnaires	↗	15,6%
Contractuels	➔	0,0%
<b>Ensemble</b>	↗	<b>11,2%</b>

### ➔ Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats remplaçants	48%
Mise en disponibilité	15%
Départ à la retraite	13%
Mutation	7%
Démission	7%

### ➔ Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	36%
Transfert de compétence	30%
Réintégration et retour	12%
Remplacements (contractuels)	12%
Recrutement direct	5%

\* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2023 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022)

## Évolution professionnelle

### ➔ 5 bénéficiaires d'une promotion interne sans examen professionnel nommés

dont 60% des nominations concernent des femmes

### ➔ 2 lauréats d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité nommés

dont 100% des nominations concernent des femmes

### ➔ 222 avancements d'échelon et 43 avancements de grade

### ➔ 5 lauréats d'un examen professionnel nommés

### ➔ 28 agents ont bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

dont 64,3 % femmes

dont 57,1 % de catégorie C

## Sanctions disciplinaires

### ➔ Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2023

#### Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2023

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 <sup>er</sup> groupe	0	0
Sanctions 2 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 3 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 4 <sup>ème</sup> groupe	0	0

## Budget et rémunérations

### ➔ Les charges de personnel représentent 26,62 % des dépenses de fonctionnement

<b>Budget de fonctionnement*</b>	99 428 424 €	<b>Charges de personnel*</b>	26 463 583 €	➔	<b>Soit 26,62 % des dépenses de fonctionnement</b>
<i>* Montant global</i>					

<b>Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :</b>	<b>16 769 544 €</b>	<b>Rémunérations des agents sur emploi non permanent :</b>	<b>2 063 428 €</b>
Primes et indemnités versées :	2 654 682 €		
IFSE :	2 433 774 €		
CIA :	35 044 €		
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	348 618 €		
Nouvelle Bonification Indiciaire :	140 496 €		
Supplément familial de traitement :	132 542 €		
Complément de traitement indiciaire (CTI)	3 472 €		

### ➔ Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	45 343 €	60 557 €	32 261 €	28 726 €	27 900 €	23 327 €
Technique	53 007 €	s	33 224 €	28 063 €	29 709 €	19 931 €
Culturelle	37 400 €		29 613 €		27 136 €	30 584 €
Sportive			37 262 €	29 706 €		
Médico-sociale	43 369 €	s	25 709 €	19 875 €	29 177 €	s
Police						
Incendie						
Animation			30 857 €	s	24 000 €	22 844 €
<b>Toutes filières</b>	<b>45 605 €</b>	<b>60 333 €</b>	<b>31 161 €</b>	<b>27 094 €</b>	<b>27 822 €</b>	<b>21 995 €</b>

\*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

### ➔ La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 15,83 %

#### Part des primes et indemnités sur les rémunérations :

<b>Fonctionnaires</b>	<b>16,33%</b>
<b>Contractuels sur emplois permanents</b>	<b>14,05%</b>
<b>Ensemble</b>	<b>15,83%</b>

⇒ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA

⇒ Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire

⇒ 15015,51 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2023

⇒ 1766,52 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2023

⇒ La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

### ➔ IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanents					
	Femmes			Hommes			Femmes			Hommes		
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	10 345 €	78 €	1%	15 572 €	77 €	0%	14 915 €	67 €	0%	25 930 €	96 €	0%
Catégorie B	4 420 €	68 €	2%	6 860 €	76 €	1%	4 804 €	38 €	1%	7 959 €	60 €	1%
Catégorie C	2 578 €	69 €	3%	3 536 €	70 €	2%	993 €	30 €	3%	1 487 €	24 €	2%

\*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

Cette année, 4 allocataires ont bénéficié de l'indemnisation du chômage (anciens fonctionnaires)

## Absences

➔ En moyenne, 30,3 jours d'absence pour tout motif médical en 2023 par fonctionnaire

> En moyenne, 14,8 jours d'absence pour tout motif médical en 2023 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
<b>Taux d'absentéisme « compressible »</b> (maladies ordinaires et accidents de travail)	5,41%	4,05%	5,07%	2,93%
<b>Taux d'absentéisme médical</b> (toutes absences pour motif médical)	8,29%	4,05%	7,22%	2,93%
<b>Taux d'absentéisme global</b> (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	9,29%	4,57%	8,09%	3,80%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

➔ Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)

➔ 49,4 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé

## Accidents du travail

➔ 25 accidents du travail déclarés au total en 2023

> 3,9 accidents du travail pour 100 agents

> En moyenne, 60 jours d'absence consécutifs par accident du travail

## Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

**19 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent**

⇒ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent

⇒ 95 % sont fonctionnaires\*

⇒ 74 % sont en catégorie C\*

⇒ 34 74 € de dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi

## Prévention et risques professionnels

➔ **ASSISTANTS DE PRÉVENTION**  
19 assistants de prévention désignés dans la collectivité

➔ **FORMATION**  
525 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût total des formations : 27 993 €

Coût par jour de formation : 53 €

➔ **DÉPENSES**  
La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 3 708 €

➔ **DOCUMENT DE PRÉVENTION**  
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

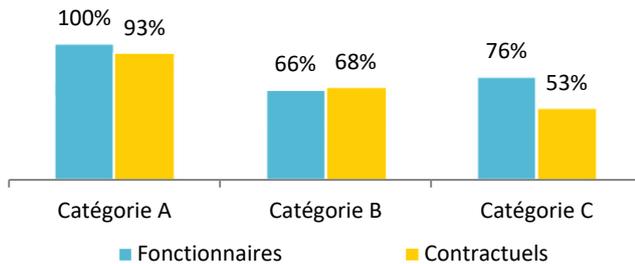
Dernière mise à jour : 2019

## Formation

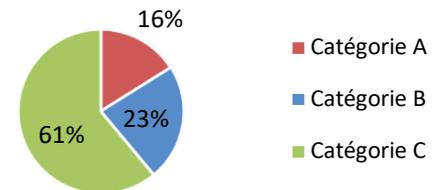
➔ En 2023, 72,6% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

➔ 1 408 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2023

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2023



Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



➔ 208 195 € ont été consacrés à la formation en 2023

Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :  
> 2,5 jours par agent

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	71 %
Coût de la formation des apprentis	1 %
Frais de déplacement	1 %
Autres organismes	27 %

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	74%
Autres organismes	23%
Interne à la collectivité	3%

## Action sociale et protection sociale complémentaire

➔ La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

➔ L'action sociale de la collectivité

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	59 166 €	8 690 €
Montant moyen par bénéficiaire	198 €	63 €

- Prestations servies directement par la collectivité
- Prestations servies par l'intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une association locale

## Relations sociales

➔ Jours de grève

➔ Comité Social Territorial

376 jours de grève recensés en 2023

5 réunions en 2023 dans la collectivité  
3 réunions de la F3SCT

## Précisions méthodologiques

### 1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2022

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2023

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2023

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

- Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2022
- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2022

### 2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2023} \times 365} \times 100$$

*Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie*

#### Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

### 3 « groupes d'absences »

#### 1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

#### 2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

#### 3. Absences Globales :

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons\*

*\* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

➔ En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

## Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2023. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2023 transmis en 2024 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



**DONNÉES SOCIALES 2023**  
**DES CENTRES DE GESTION**

L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : octobre 2024

Version 1